

République Française



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 JANVIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 janvier 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES *procuration*, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage : 25 JAN. 2023

OBJET : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES

Monsieur le Président expose que le versement au profit de la Commune de Cruseilles d'un fonds de concours se justifie au titre des coûts de fonctionnement supportés par celle-ci sur son gymnase, alors qu'il est utilisé régulièrement par les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dans le cadre des associations présentes sur le territoire ainsi que pour les élèves des trois MFR.

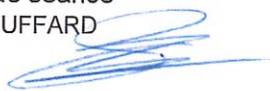
Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire de voter la reconduction de la prise en charge partielle des frais de fonctionnement pour l'utilisation du gymnase par les utilisateurs associatifs de l'intercommunalité et les élèves des MFR, pour l'année 2022 et l'année 2023. Le montant correspond à 36 500 € par année.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré,
3 abstentions (Mme Charlotte Boettner, M. Jean-Pierre Cauquoz, Mme Claire Mégard)
3 contre (M. Vincent Tissot, Mme Julie Montcouquiol, Mme Catherine Sgrazzutti)

→ **DECIDE** de verser la somme de 73 000 € afférente aux frais de fonctionnement du gymnase correspondant aux années 2022 et 2023

La secrétaire de séance
Mme Chrystel BUFFARD



Acte certifié exécutoire le : 25 JAN. 2023

Le Président
Xavier BRAND

